

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2018**

Effectif légal du conseil municipal : 11

**Etaient Présents**: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, François BRUN, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL.

**Etaient Excusés** : Marie Odile FAURE, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT, Christian TORNATO.

**Secrétaire de Séance** : CORTIAL Marie-Louise.

### **COURRIER DES NOTAIRES ASSOCIES YVES ROCHER ET MYRIAM LAURENT BAUZA**

Conformément à l'Arrêté Préfectoral en date du 19 juillet 2007 portant la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D) sur la commune, M. Le maire donne lecture à son conseil municipal de la demande d'acquisition d'un bien compris dans la Z.A.D. et reçue en mairie le 15 décembre 2017 adressée par Maîtres Yves ROCHER et Myriam LAURENT-BAUZA Notaires Associés à TENCE.

Ce bien est situé au Bourg de CHAUDEYROLLES cadastré SECTION AB N°82 et N°83

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de de préemption prévu par le code de l'urbanisme.

### **AVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DES VASTRES**

Le maire donne lecture à son conseil du dossier de demande d'autorisation unique, déposée par la SARL Les Platayres Energies, en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien comprenant 5 éoliennes et 1 poste de livraison, de réaliser des pistes d'accès et d'effectuer les travaux de raccordement au poste de livraison et au poste source sur le territoire de la commune des VASTRES.

Conformément à l'article R123-12 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande.

Après un vote à bulletin secret et AVEC :

2 Voix POUR

2 Voix CONTRE

3 ABSTENTIONS

Le conseil demande au maire d'informer M. le Préfet de la présente décision.

### **AVIS SUR L'INSTALLATION DE MIRES A PROXIMITE DE LA ROCHE POINTUE**

Dans le cadre du parcours artistique pérenne porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le maire informe son conseil municipal du projet d'installation de 7 Mires paysagères pour le parcours artistique : Le partage des Eaux sur le Site dit de «La Roche Pointue» sur la parcelle communale C8 située sur la Commune de CHAUDEYROLLES.

Conformément à l'article R123-12 du code de l'environnement, le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet.

Après un vote à main levée AVEC :

5 Voix POUR

2 ABSTENTIONS

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet d'installation d'un dispositif de mires paysagères sur le site de «la Roche Pointue»

### **TRAVAUX EXERCICE 2018 : PREVOIR POUR LE FONDS 199 : 2018/2020**

Prévoir pour le fond 199 : 2018/2020

(Solidarité départementale pour les communes de moins de 1 000 habitants)

- Prévoir la restructuration du Mur du cimetière ;

Les devis sont en cours

### **CONVENTION SPA DE LA HAUTE-LOIRE**

Monsieur le Maire fait part du courrier de la Société Protectrice des Animaux de la Haute-Loire concernant le renouvellement de la convention entre la commune et la SPA pour le service fourrière départementale. La participation forfaitaire et annuelle des communes aux frais de fonctionnement de la fourrière SPA est fixée pour 2018 à 0.65 € par habitant. Pour Chaudeyrolles, le montant de la cotisation s'élève à 65.65 €

Le conseil donne son accord.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Salle communale : le conseil décide de revaloriser le tarif de la location de la salle pour les personnes de l'extérieur.

Le tarif de location sera de 150 € et une caution de 500 € sera demandée à chaque location

- Le conseil décide de faire un appel à candidature pour un emploi permanent à temps non complet d'un adjoint technique en raison de 17h par semaine.

- Le conseil décide la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) concernant les agents titulaires.

- Prévoir les travaux à réaliser par l'ONF pour l'exercice 2018.

La séance est levée à 23heures

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

